

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BROMONT

RÈGLEMENT NUMÉRO 875-2003
RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME

AVIS DE MOTION : 3 novembre 2003

ADOPTION : 17 décembre 2003

ENTRÉE EN VIGUEUR :

Modifications incluses dans ce document

Numéro du règlement

Date d'entrée en vigueur

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BROMONT DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1.0 INTRODUCTION.....	1
1.1 Mandat	1
1.2 Contenu du présent document	1
2.0 LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT.....	2
2.1 La mission de la Ville.....	2
2.2 Les orientations d'aménagement	2
2.3 Les objectifs d'aménagement.....	4
2.3.1 Habitation	4
2.3.2 Commerces et services.....	5
2.3.3 Espaces verts, équipements communautaires et culturels.....	5
2.3.4 Récréotourisme	6
2.3.5 Industrie.....	7
2.3.6 Transport, circulation et infrastructures	8
2.3.7 Environnement	9
2.3.8 Agriculture	10
3.0 LES CONCEPTS D'AMÉNAGEMENT	11
3.1 Le concept d'organisation spatiale	11
3.1.1 La composante résidentielle.....	13
3.1.2 La composante commerciale.....	14
3.1.3 La composante industrielle.....	16
3.1.4 La composante communautaire	17
3.1.5 Le domaine agricole	17
3.1.6 Le milieu naturel	18
3.2 Le concept de développement récréotouristique.....	18
3.2.1 Les aires de récréation.....	18
3.2.2 Les pôles d'activités	19
3.2.3 Le réseau récréatif	20
3.2.4 Les commerces et services liés au récréotourisme.....	21
3.2.5 Le secteur patrimonial	22
3.3 Plan des réseaux de transport.....	22
3.3.1 Le réseau routier	22
3.3.2 Les interventions projetées sur le réseau routier.....	25
3.3.3 Autres infrastructures de transport	25
4.0 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES DU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME	27
4.1 Dispositions déclaratoires	27
4.1.1 Territoire assujéti	27
4.1.2 But.....	27
4.1.3 Documents annexes.....	28
4.2 Dispositions interprétatives.....	29
4.2.1 Dispositions de base à respecter concernant la conformité du plan d'affectation des sols et des règlements d'urbanisme	29
4.2.1.1 Affectation dominante.....	29
4.2.1.2 Le coefficient d'occupation du sol.....	30
4.2.2 Terminologie.....	31
4.3 Dispositions générales relatives au règlement du plan d'urbanisme.....	31
4.3.1 Division du territoire en aires	31
4.3.2 Identification des aires.....	31

4.3.3	Interprétation du plan d'affectation du sol quant aux limites des aires	32
4.3.4	Nomenclature des affectations du sol	32
4.3.4.1	Habitation	33
4.3.4.2	Commerce	33
4.3.4.3	Industrie.....	33
4.3.4.4	Communautaire.....	33
4.3.4.5	Récréation	34
4.3.4.6	Agricole	34
4.3.5	Usages autorisés dans toutes les aires.....	34
5.0	MESURES DE CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	35
5.1	Dispositions relatives au périmètre d'urbanisation	35
5.2	Dispositions relatives à certains territoires	35
5.2.1	Les habitats fauniques	35
5.2.2	Les zones inondables.....	36
5.2.3	Les milieux riverains des lacs et cours d'eau permanents et intermittents.....	36
5.2.4	Le couvert forestier.....	40
5.2.5	Les secteurs de fortes pentes	40
5.3	Dispositions relatives à certains usages, équipements et activités	41
5.3.1	La prise d'eau potable	41
5.3.2	Les maisons mobiles.....	41
5.3.3	Les équipements récréatifs	42
5.3.4	Les réseaux récréatifs	42
5.3.5	Les corridors routiers.....	44
5.3.6	Les ensembles patrimoniaux, les bâtiments et lieux d'intérêt patrimonial	44
5.3.7	La zone d'extraction	44
5.4	Dispositions relatives aux territoires soumis à un programme particulier d'urbanisme	45
6.0	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	46
	Cédule A : Concept d'organisation spatiale	
	Cédule B : Concept de développement récréotouristique	
	Cédule C : Réseaux de transport	
	Cédule D : Plan d'affectation des sols	
	Cédule E : Index terminologique	
	Cédule F : PPU du secteur du Centre-Village	
	Cédule G : PPU du secteur du noyau villageois d'Adamsville	